



# Renouvellement Permis L et G (UE-AELE)

**Selon les nouvelles exigences du service la population et de la migration du Canton du Valais**

- Ancien permis de séjour (si déjà travaillé en CH)
- Demande d'autorisation CE/AELE 27 dûment remplie et signée
- Copie d'une pièce d'identité valable (passeport ou carte d'identité)
- Copie du contrat de travail signé par les deux parties avec mention du salaire et du temps de travail
- Attestation d'assurance maladie suisse
  - ou carte européenne valable seulement pour les ressortissants des pays limitrophes (France, Allemagne, Italie, Autriche)
  - accompagnée du formulaire "choix du système d'assurance-maladie applicable" pour les ressortissants français
  - accompagnée du formulaire "couverture d'assurance-maladie des travailleurs titulaires d'une autorisation de courte-durée" pour les ressortissants allemands, italiens et autrichiens.
- 1 photo passeport
- Fr. 65.— émoluments à payer au dépôt de la demande

**Pour les permis G :** attestation de domicile délivrée par les autorités compétentes à l'étranger



**Seuls les dossiers complets seront acceptés.**

**Le dossier complet doit être déposé impérativement au bureau communal  
AVANT LA PRISE D'EMPLOI !**

**Le non-respect de cette directive peut conduire à une amende à l'employeur et à l'employé.**